

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, **le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 18 septembre 2024, à 17 h 30, à la salle située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, afin de statuer sur la demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro :

- 90, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment mixte de 8 étages comportant un rez-de-chaussée commercial avec des espaces communs dédiés résidents et 145 logements aux étages supérieurs.

**Toute personne souhaitant s'opposer à la demande ci-haut mentionnée doit, au plus tard le 9 septembre 2024, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : [katerine.rowan@montreal.ca](mailto:katerine.rowan@montreal.ca)**

**ou par courrier à l'adresse suivante :**

« Demande de démolition »  
a/s de Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 31 août 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*